

DOSSIER D'INSCRIPTION JEUNESSE

NOS EQUIPEMENTS



Vallet Animation

11 Boulevard Stéphane Pusterle
44330 VALLET
Tél. 02 40 36 24 84
Mail : vallet.secretariat@utno.ifac.asso.fr
Directrice : Christelle BOUDAREL

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
(fermé le mardi et le vendredi après-midi)

PÔLE PETITE ENFANCE Multi Accueil (3 mois à 3 ans révolus)

La Maison des Doudous

2 rue Saint-Michel
44330 VALLET
Tél. 02 40 31 11 68

Les p'tites Canailles

3 rue Saint-Louis
44330 VALLET
Tél. 02 40 36 62 43

Mail : vallet.multiaccueil@utno.ifac.asso.fr
Responsable : Valérie PARADELO

PÔLE ENFANCE (enfants de 3 à 11 ans)

L'accueil de loisirs

9 Boulevard Evariste Dejoie
44330 VALLET
Tél. 02 40 85 01 33
Mail : vallet.enfance@utno.ifac.asso.fr

L'accueil périscolaire (pour l'école Paul Eluard)

9 Boulevard Evariste Dejoie
44330 VALLET
Tél. 02 40 33 77 09
Mail : vallet.periscolaire@utno.ifac.asso.fr

Responsable : Céline PEAN LOISELEUR

PÔLE JEUNESSE (collégiens et 14 à 17 ans révolus)

La Passerelle

11 Boulevard Pusterle
44330 VALLET
Tél. : 07 62 26 20 80
Mail : vallet.passerelle@utno.ifac.asso.fr
Responsable : Jill RIALLAND

Espace Jeunes

11 Boulevard Pusterle
44330 VALLET
Tél. 07 62 26 15 48 / 02 40 36 25 55
Mail : vallet.jeunesse@utno.ifac.asso.fr
Responsable : Pierre GAUVIN



L'ÉQUIPE D'ANIMATION

PÔLE ADMINISTRATIF

Directrice : Christelle BOUDAREL

Responsable administrative : Olga RODRIGUES

Assistante administrative : Isabelle POLLET

PETITE ENFANCE Multi accueil (3 mois à 3 ans révolus)

Responsable : Valérie PARADELO

Adjointe : Anne-Cécile GUERRY-GAUTREAU

La Maison des Doudous

Educatrices de jeunes enfants : Lauren
DUPAS, Anne-Cécile GUERRY-GAUTREAU

Sage-femme : Isabelle BRIAS

Auxiliaire puériculture : Nathalie BOLTEAU,
Séverine CHARON, Myriam FLEURANCE,

Animatrice : Elodie LOZOUET

Agent de service (entretien et cuisine) :
Lydie ENGUERRAND

Les p'tites Canailles

Educatrice de jeunes enfants : Aurélie NEEL

Auxiliaires puériculture : Manuella GOUANVIC,
Agnès MAINGUENEAU

Animatrice : Elodie LOZOUET

Agent de service : Stéphanie PENEAU

PÔLE ENFANCE (enfants de 3 à 11 ans)

Responsable : Céline PEAN LOISELEUR

Adjoint : Matthieu LE ROUX

L'équipe de l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs

Animateurs : Caroline CANTIN, Mélanie DUVAL, Dominique GAUTREAU, Patricia GRAVOUIL, Aline
LE DU, Eliane MERAND, Arsène DROUIN, Marie JUSKO, Pauline NAULEAU, Ysoline BUREAU,
Ludivine GUYADER, Marcelline BENETEAU, Aurélien CARITE

Agent entretien : Dominique GAUTREAU, Abida MOKHALI, Halima EMOND

PÔLE JEUNESSE (collégiens et 15 à 17 ans révolus)

La Passerelle

Responsable : Jill RIALLAND

Espace jeunes

Responsable : Pierre Gauvin

DOSSIER D'INSCRIPTION PASSERELLE

Modalités d'inscription

L'inscription est obligatoire, elle permet l'accès aux familles à toutes les structures de la ville : le multi-accueil, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs 3-11 ans, La passerelle, l'Espace Jeunes.

Afin de bénéficier du service, merci de nous fournir (selon la réglementation en vigueur) :

- ✎ Le dossier d'inscription complet et signé : fiche individuelle jeune, fiche famille, fiche sanitaire de liaison,
- ✎ Les règles de vie acceptées et signées par le jeune,
- ✎ Les autorisations et attestations parentales signées,
- ✎ La copie des vaccins du jeune,
- ✎ Une attestation de responsabilité civile individuelle accident,
- ✎ La copie d'un document précisant votre numéro d'allocataire CAF 44 ou MSA,
- ✎ La copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2 (pour les 2 parents),
- ✎ Le mandat de prélèvement SEPA dûment rempli, daté et signé ainsi qu'un relevé d'identité bancaire ou postal en cas de paiement des activités par prélèvement automatique.



www.ifac.asso.fr

Vallet Animation - 11 Boulevard Stéphane Pusterle - 44330 VALLET
Tél. 02 40 36 24 84 - Mail : vallet.secretariat@utno.ifac.asso.fr





TARIFS

TARIFS MERCREDI APRES MIDI	
QF jusqu'à 399 €	1,85 €
QF de 400 à 699 €	2,18 €
QF de 700 à 899 €	4,42 €
QF de 900 à 1099 €	6,20 €
QF de 1100 à 1199 €	7,49 €
QF de 1200 à 1399 €	7,91 €
QF de 1400 à 1699 €	8,31 €
QF de 1700 à 1999 €	8,73 €
QF de 2000 et +	9,54 €

TARIFS VACANCES SCOLAIRES		
	½ Journée sans repas	Journée complète sans repas
QF jusqu'à 399 €	1,85 €	3,20 €
QF de 400 à 699 €	2,18 €	3,60 €
QF de 700 à 899 €	4,42 €	7,38 €
QF de 900 à 1099 €	6,20 €	11,90 €
QF de 1100 à 1199 €	7,49 €	13,53 €
QF de 1200 à 1399 €	7,91 €	14,26 €
QF de 1400 à 1699 €	8,31 €	14,87 €
QF de 1700 à 1999 €	8,73 €	15,70 €
QF de 2000 et +	9,54 €	16,65 €

- ⇒ Les soirées donneront lieu à une majoration de 1,90€
- ⇒ Pour les autres communes : une majoration de 30% s'applique sur les tarifs ci-dessus pour les familles domiciliées hors Vallet.

REGLEMENT INTERIEUR PASSERELLE

ARTICLE 1 : PRESENTATION ET HORAIRES DES ACTIVITES

La Passerelle accueille les jeunes âgés de 11 à 15 ans (collège) pour des temps d'animation et des temps d'accueils informels tous les mercredis hors-vacances scolaire et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires.

Pendant les vacances scolaires, il est possible d'apporter son repas pour le déjeuner (frigo et micro-ondes à disposition) ou rentrer chez soi pour manger. Les mercredis, les jeunes souhaitant manger à la Passerelle doivent s'inscrire au mode de restauration collective.

Horaires :

- ↳ Mercredi : de 11h45 à 18h30*
- ↳ Jeudi et vendredi (hors-vacances scolaires) en accueil libre : de 17h à 18h30*
- ↳ Samedi (1 samedi sur 2) : 14h à 18h30*
- ↳ Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 10h00 à 18h30*

→ Fermeture :

Vallet Animation et l'ensemble des activités sont fermés les jours fériés et la semaine de Noël.

La Passerelle est également fermée une semaine pendant les vacances de Noël et les deux premières semaines d'août.

ARTICLE 2 : RESERVATION – INSCRIPTION

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le lieu d'accueil (formulaires et calendrier annuel) et téléchargeables sur notre site. Un formulaire d'inscription doit être rempli par jeune et remis avec le règlement. Les formulaires d'inscription peuvent être remis directement à la responsable de la Passerelle ou au secrétariat Vallet Animation. La date de clôture est toujours indiquée sur les formulaires d'inscription.

→ L'accueil à la journée ou demi-journée

Cette modalité d'accueil est proposée à tous les enfants en âge de fréquenter la Passerelle. Les réservations sont réalisées auprès du service Passerelle avec un bulletin de réservation disponible à la Passerelle, au secrétariat Vallet Animation - 11 bd Pusterle 44330 VALLET.

Il est diffusé à l'année pour les inscriptions des mercredis; et trois semaines avant pour chaque période de vacances.

Il est à déposer à la Passerelle (durant ses ouvertures), dans la boîte aux lettres du secrétariat Vallet Animation - 11 bd Pusterle 44330 VALLET ou par messagerie électronique à vallet.passerelle@utno.ifac.asso.fr.

Suite au dépôt du bulletin d'inscription de votre enfant une réponse sera systématiquement réalisée par le service.



www.ifac.asso.fr

Vallet Animation - 11 Boulevard Stéphane Pusterle - 44330 VALLET
Tél. 02 40 36 24 84 - Mail : vallet.secretariat@utno.ifac.asso.fr





La priorité est donnée aux jeunes de Vallet.

Les inscriptions après les périodes de réservation sont possibles en fonction des places disponibles seulement par téléphone ou auprès des animateurs.

→ L'accueil libre

Un accueil libre et gratuit est proposé en parallèle des activités de la Passerelle. Cet accueil se fait au local. Il a pour objectif de faciliter l'autonomie des plus âgés.

Hors vacances scolaires, l'accueil libre est ouvert seulement le jeudi et le vendredi de 17h à 18h30.

Cet accueil est soumis à plusieurs règles:

- L'accueil libre se fait en fonction des places disponibles et lorsque les activités se déroulent sur place. Dans le cas contraire, le jeune ne pourra pas être accueilli.*
- Le jeune devra se présenter auprès de l'animateur référent à chaque arrivée et départ, pour informer de sa durée de présence.*
- Le jeune est sous la responsabilité des animateurs quand il est présent. Il est recommandé d'appeler auparavant la Passerelle au 07 62 26 20 80 pour s'assurer de la possibilité d'accueil ou de remplir le bulletin d'inscription spécifique à l'accueil libre. En cas d'absence du jeune, le service doit être prévenu.*
- Le jeune ne sera pas autorisé à faire des allers-retours durant cet accueil.*

ARTICLE 3 : TARIFICATION ET FACTURATION

→ Tarification :

Seul l'accueil à la journée ou demi-journée est facturée, l'accueil libre est gratuit.

Le quotient familial détermine le tarif qui est appliqué à la famille. Il est calculé d'après les ressources annuelles perçues par le foyer. Il est basé sur le mode de calcul de la caisse d'Allocations Familiales.

Le tarif comprend : les activités, les sorties, l'encadrement pédagogique, les assurances.

Tout changement de situation ou d'avis (n° téléphone fixe, portable, adresse, employeur, naissance, séparation...) doit être communiqué au secrétariat Vallet Animation dans les meilleurs délais. Les modifications entraînant des changements de quotient familial et/ou tarif horaire seront prises en compte à réception des documents, sans rétroactivité.

L'association se réserve le droit d'effectuer une vérification de chaque quotient familial au moyen de CDAP. Les écarts entre l'attestation et le quotient familial apparaissant sur CDAP peuvent engendrer une régulation au niveau de la facturation.

→ Facturation :

Chaque mois, une facture rassemblant l'ensemble des jours de présence du jeune est envoyée par courrier ou par mail dans la première quinzaine qui suit le mois écoulé.

Les factures doivent être réglées tous les mois, à la date d'échéance fixée.

En cas de non-respect, les jeunes ne pourront plus être accueillis. Toute annulation doit nous parvenir au plus tard 3 jours ouvrés avant la date réservée. Au-delà, l'absence injustifiée sera facturée.

→ Modalités de paiement :

Les factures sont payables par : prélèvement SEPA, chèque, espèces et CESU.

L'établissement accepte les chèques vacances (ANCV), les bons loisirs de la CAF et les participations des Comités d'Entreprises.

→ Réclamation :

Toute contestation portant sur une facture doit être émise dans un délai de 8 jours, après réception, auprès de Vallet Animation. Elle devra être transmise par courrier ou par mail à Vallet Animation et fera l'objet d'une réponse écrite après vérification des informations.

→ Attestation :

Les attestations à destination des Comités d'Entreprises ne sont délivrées que sur demande et lorsque les factures sont intégralement soldées.

Vallet Animation peut délivrer un justificatif fiscal à la demande des familles.

ARTICLE 4 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

→ Assurances :

Selon l'obligation d'assurance, l'association informe les responsables légaux des enfants mineurs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance supplémentaire de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent.

→ Responsabilités médicales :

Tout enfant admis sur les structures d'animation doit être à jour de ses vaccinations. Si l'enfant n'a pas été vacciné du fait d'une contre-indication, une attestation médicale doit être fournie. En cas de traitement médical occasionnel à administrer à l'enfant durant le temps de présence dans les accueils, la famille doit fournir l'ordonnance prescrite par le médecin et une autorisation écrite du responsable légal.

→ Responsabilités autres :

L'établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, de vol ou même de détérioration de tout vêtement ou objet de valeur apporté par les enfants. L'établissement ne procèdera à aucun remboursement.



www.ifac.asso.fr

Vallet Animation - 11 Boulevard Stéphane Pusterle - 44330 VALLET
Tél. 02 40 36 24 84 - Mail : vallet.secretariat@utno.ifac.asso.fr

